

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 538

présenté par
Mme Blin

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »

les mots :

« le droit de pratiquer la corrida ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cette proposition de loi est d'interdire purement et simplement la corrida sur le territoire national sans tenir compte du caractère localisé de ces manifestations.

Il convient donc de faire refléter dans le titre la vraie intention de son auteur.